

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2830)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL397

présenté par  
M. Caresche  
-----

### ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 54, après le mot « aménagement », insérer les mots «, de développement économique, d'environnement »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit dans un souci d'efficacité et de cohérence avec les transferts de compétence à la métropole et aux territoires de prévoir des regroupements des structures intervenant au sein du périmètre de la métropole dans l'ensemble des domaines de compétence de la métropole.